



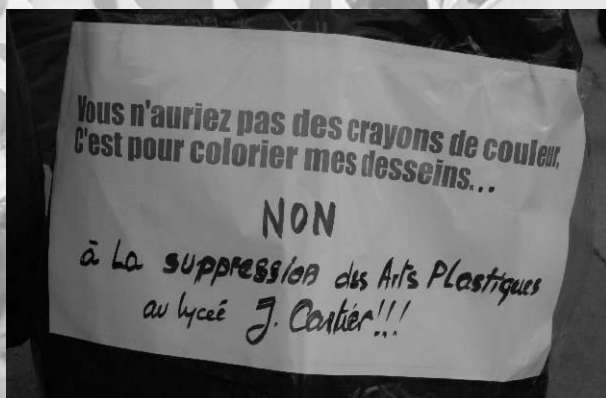
**Lycée :
la réforme Darcos
à la sauce Chatel,
c'est NON !**



**Livrets
de compétences :
le SNES appelle à
ne pas les valider**

**Histoire des Arts :
comment réagir ?**

**Inspections :
les IPR s'expliquent**



Sommaire		
pages 2 et 3 : Edito, Rentrées 2009 et 2010	pages 8 et 9 : Réforme du lycée, COPsy	pages 14 et 15 : TZR, Remplacements De Robien, 1er degré, Forum FSU-CGT
pages 4 et 5 : Courrier des IPR	pages 10 et 11 : Livret de compétences, Histoire des Arts, CPE, Visites médicales	page 16 : Intra, CAPA et GT, Echelon, Hors-Classe, Pourquoi se syndiquer ?
page 6 : Campagne du SNES	pages 12 et 13 : Infirmières, Documentalistes, Non titulaires, ASEN	annexe : Fiche syndicale Echelon
page 7 : Personnels administra- tifs en danger		

Investir dans les services publics, pour le bien de tous est une réelle nécessité ! Investir dans l'Ecole c'est une exigence pour la jeunesse et pour la société !

Mais le gouvernement Sarkozy, pour des raisons idéologiques, ne l'entend pas ainsi : cadeaux fiscaux pour une petite minorité d'un côté, assèchement des ressources de l'Etat et asphyxie des services publics de l'autre.

Cette politique se traduit dans la Fonction Publique par des suppressions de postes d'une ampleur inégalée, le maintien d'une politique salariale qui tire l'ensemble des rémunérations vers le bas, une loi dite sur "la mobilité et les parcours professionnels", véritable boîte à outils pour faciliter les suppressions de postes et les redéploiements, et qui se traduira par une remise en cause des garanties statutaires et plus de précarité.

Dans l'Education Nationale, malgré les discours lénifiants du Ministre, la rentrée 2009 aura été marquée par des suppressions de postes au budget (13 500) s'ajoutant aux coupes des années précédentes. Chacun en connaît les conséquences : moindre scolarisation des enfants de 2 ans, classes plus chargées, baisse de l'offre de formation, moindre recrutements, remplacements mal assurés, dégradation des conditions d'emploi et de service de tous les personnels...

La rentrée 2010 ne sera pas meilleure : la politique de suppressions se poursuit avec l'annonce de 16 000 suppressions d'emplois. Le

Président peut multiplier les effets de tribune et vanter une politique de réduction des inégalités, les faits contredisent les propos. La politique menée est bien une politique d'appauvrissement du Service Public d'Education, de promotion des élites sans le souci de tous : aucune réflexion sur le collège, mise en place à marche forcée du socle commun et du livret de compétences, promotion à tout crin de l'apprentissage, réforme du lycée Darcos emballée à la sauce Chatel...

Pour contraindre le gouvernement à rompre avec ces orientations, une seule solution : agir ! Après la journée d'action du 24 novembre il faut poursuivre la campagne d'information engagée depuis le début de l'année scolaire, débattre avec les collègues, informer les parents construire une mobilisation de masse à la hauteur des enjeux. Ce numéro spécial du SNES Bretagne adressé à l'ensemble des collègues de l'Académie fait le point sur les dossiers nationaux et sur la situation dans notre académie.

Cette initiative participe de la campagne de mobilisation du SNES. Bonne lecture !

Michelle Carmès, Secrétaire académique

Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré
24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes Tél. : 02 99.84.37.00
Fax : 02 99.36.93.64 ou : s3ren@snes.edu - www.rennes.snes.edu
Directrice de la publication : Christelle Carnet
Réalisation / PAO : Paméla Deline - Impression : Calligraphy
Imprimé sur papier aux normes PEFC et FSC Développement durable
CPPAP : 1110 S 05594

URGENT

CAPA Avancement d'échelon
Renvoyez-nous votre fiche syndicale
(ci-jointe ou téléchargeable sur le site académique du SNES www.rennes.snes.edu)

Rentrées 2009 et 2010

Rentrée 2009 en lycée public : DGH à la baisse, Heures supplémentaires à la hausse...

-439 heures dans les lycées pour -594 élèves par rapport à la rentrée 2008 (-729 élèves à la rentrée 2008 par rapport à 2007). Ce sont avant tout des heures postes qui ont été retirées (-822 heures) l'équivalent d'environ 45 emplois à temps plein à 18 heures (ETP) alors que le poids des heures supplémentaires a sensiblement augmenté (+383 HS). Cette tendance est celle voulue par le rectorat qui tente chaque année d'imposer des heures sup dans les DGH en lieu et place d'heures postes. Il ne s'agit pas pour autant d'une victoire de l'administration car l'évolution des DGH depuis janvier 2009 jusqu'à la rentrée confirme l'annulation d'un grand nombre d'HS (-1226) au profit des heures postes (+3379). La comparaison avec les évolutions de 2008 montre bien un tassement de ces annulations d'HS (-1595 à la rentrée 2008, -1226 à la rentrée 2009), mais nous pouvons nous féliciter collectivement d'avoir une fois de plus réussi à ramener le taux d'HS dans les établisse-

ments autour de 9% pour des attributions initiales proches de 11%. Les pétitions contre les HS, les refus clairement exprimés des équipes disciplinaires, les interventions des élus dans les CA et instances paritaires (CTPD/CTPA), les audiences au rectorat sont autant de mobilisations qui payent même s'il faut parfois rester mobilisés des mois et refuser jusque dans les premières semaines de la rentrée les heures supplémentaires imposées.

Refuser les HS, c'est suspendre des mesures de carte scolaire, éliminer des CSD, améliorer les affectations des TZR et éviter le chômage aux contractuels.

L'annulation des HS (-1226) et leur transformation en heures postes (+3379) directement réinjectées dans les DGH ont permis de réimplanter plus d'une centaine d'ETP : des compléments de service et des mesures de carte ont été annulés avant le mouvement INTRA de juin, de nouveaux BMP (blocs de moyens provisoires) ont amélioré les affectations des TZR et permis à des contractuels au chômage de retrouver un poste (lire page 13).

Evolution des DGH Lycées publics (en heures) dans le cadre de la préparation des rentrées 2008 et 2009

DGH initiale			DGH après CTPA et GT début juillet			DGH effective dans les lycées en sept		
HP	HS	DGH totale	HP	HS	DGH totale	HP	HS	DGH totale
66602	8126	74728	70838	6450	77288	70910	6531	77441
89,13%	10,87%	100,00%	91,65%	8,35%	100,00%	91,57%	8,43%	100,00%
						4308	-1595	2713
66709	8140	74849	69814	6959	76773	70088	6914	77002
89,12%	10,88%	100,00%	90,94%	9,06%	100,00%	91,02%	8,98%	100,00%
						3379	-1226	2153
107	14	121	-1024	509	-515	-822	383	-439

DGH et Rentrée 2010 : Vigilance et lutte

Les évolutions positives des dotations de janvier à septembre n'auraient pas été possibles sans la mobilisation des collègues dans chaque établissement contre des DGH trop étriquées. Pourtant, on doit s'attendre à retrouver une fois de plus des dotations initiales en janvier prochain très en dessous des "consommations" actuelles. En effet, le rectorat s'appuie non sur le constat réel de l'année en cours mais sur la dotation initiale de l'année précédente, avec des clés de répartition quasiment identiques (10,9% d'HS quand la part réelle dans les DGH se stabilise autour de 9%) ! Autant dire que dans les établissements et dans chaque CA, il faudra une nouvelle fois à partir de janvier batailler contre des DGH trop faibles et des HS trop nombreuses car inexorablement le rectorat tentera de remonter le curseur des HS au-delà des 9% ! Les annonces récentes sur les horaires de la classe de Seconde auront aussi sans nul doute un effet sur les dotations étudiées en janvier...

Mobiliser encore et toujours contre les HS

Au moment où nos traitements sont indiscutablement à revaloriser, la solution des HS n'est pas supportable : elle n'offre ni la perspective de revalorisation durable de nos métiers (salaires, charge et temps de travail) encore moins la perspective d'ouverture de postes aux concours pour les contractuels et les étudiants. Nous ne pouvons pas être dupes.

Avec des effectifs toujours plus nombreux, quel budget pour 2010 dans l'Académie ?

Rentrée 2008	+ 339 élèves	- 205 ETP	et + 119 ETP en HSE
Rentrée 2009	+ 759 élèves	- 88 ETP	(+ 22 au titre de la démographie et - 110 au titre du remplacement)
Rentrée 2010	+1 834 élèves (prévisions)	- 108 ETP	au titre des emplois de stagiaires et ????? (à confirmer en janvier)

Second degré public (collège y compris SEGPA, LGT et LP)

Pour la rentrée 2008, le gouvernement avait mis en musique "le travailler plus pour gagner plus" d'où la suppression d'emplois de titulaires en établissement et la multiplication des heures supplémentaires ce qui s'est traduit sur le terrain par de nombreuses mesures de carte scolaire alors que les effectifs étaient en augmentation. Après cette première saignée et alors que les effectifs continuaient d'augmenter, le gouvernement ne cachait pas son intention de renouveler l'opération pour la rentrée 2009 mais il a dû reculer : ce sont des suppressions d'emplois de remplacement (TZR) - car moins visibles - qui finalement ont été décidées. Pour la rentrée 2010, comme le "gisement d'économies" que représentaient les TZR est épuisé (quelques semaines après la rentrée, plus aucun TZR de l'Académie n'était disponible dans de nombreuses disciplines, tous affectés sur des postes à l'année ou des remplacements longs d'où le retour possible des remplacements de Robien), le ministère s'obstine malgré une très forte augmentation des effectifs. Il tape cette fois sur les emplois de stagiaires : la ligne budgétaire correspondant aux stagiaires est tout bonnement supprimée (!) mais il y aura tout de même

Quel nouveau rôle pour les Inspections Académiques (IA) ?

Il n'est pas improbable que la bataille soit plus rude encore cette année puisque pour la première fois, le rectorat délègue aux IA la gestion des lycées (lire page 7). Chaque IA, dotée globalement par le rectorat pour financer les lycées du département, justifiera aisément qu'il doit faire avec son enveloppe. Effectivement, on connaît déjà ce refrain pour les postes en collèges, ceux de CPE et les emplois d'ASEN ! Une gestion qui se dit au plus proche du terrain mais qui au final éloigne les personnels et les usagers des vrais décideurs... A nous tous de nous faire entendre encore plus fort pour que les besoins et les problèmes remontent très vite au rectorat !

Et en collège ?

Les effectifs ne cessent de croître (+785 élèves à la rentrée 2008, + 1325 à la rentrée 2009, prévision de + 1557 pour la rentrée 2010). L'évolution janvier/septembre 2009 de la part des HS dans les DGH est comparable à celle des lycées mais le poids des HS (6% en moyenne) reste nettement inférieur. Comme les ATP 6ème ont été réintégrées à la DGH (sous forme d'heures postes ou d'HSA), ce sont surtout les HSE qui l'emportent - qui rappelez-le sont entièrement sur la base du volontariat - avec le développement à marche forcée de l'accompagnement éducatif.

des enseignants stagiaires à la rentrée 2010. Avec désormais un service de 12 h, le "rendement horaire" d'un jeune collègue recruté augmente d'un tiers : pour de meilleures conditions d'entrée dans le métier, on verra plus tard ! Pour l'Académie, ce sont 108 ETP (actuelle enveloppe des emplois de stagiaires) qui d'ores et déjà seraient amenés à disparaître. Le budget académique pour 2010 n'est pas encore confirmé : il faudra attendre janvier pour connaître l'étendue des suppressions.

Pour les CPE, les parlementaires ont voté là aussi la suppression des 411 emplois de stagiaires, soit l'équivalent de 206 ETP au niveau national. Nous n'avons pour l'heure aucune information sur la déclinaison académique de ces suppressions.

Pour les LP, la forte progression des effectifs (+ 735 élèves) s'expliquerait par les poursuites de scolarité en 3^{ème} année Bac Pro et le retour en milieu scolaire d'apprentis qui n'auraient pas trouvé de maître de stage (Tendance déjà observée à la rentrée 2009). Pour faire face, les conditions d'accueil en LP continueront probablement de se dégrader : de nombreuses sections jusqu'ici à 24 élèves ont déjà été relevées à 30 élèves par classe.

Au final, la hausse des effectifs (immédiate en LP et collège et à très court terme en lycée) nous porte à revendiquer avec plus de force encore des moyens pour garder et accueillir tous les jeunes au sein du système public et améliorer leurs conditions d'étude.



	Evolution des effectifs	collège yc SEGPA		LGT		LP	
		constat R08/R09	prévision R10	constat R08/R09	prévision R10	constat R08/R09	prévision R10
Public	22	+ 307	+ 583	-147	-201	+ 155	+ 200
	29	+ 199	+ 114	-259	-221	+ 6	+ 221
	35	+ 610	+ 616	-141	-60	-71	+ 139
	56	+ 209	+ 244	-47	+ 24	-62	+ 175
Académie		+ 1325	+ 1557	-594	-458	+ 28	+ 735
Privé	22	+ 73	-81	+ 65	+ 84	-69	+ 29
	29	+ 91	+ 9	-2	+ 24	-199	+ 52
	35	+ 365	+ 233	-70	-195	-52	+ 176
	56	+ 368	+ 262	-103	-26	+ 17	+ 216
Académie		+ 897	+ 423	-110	-113	-303	+ 473

Gwénaél Le Pailh

Courrier des IPR

Pour la deuxième année consécutive, les doyens des IPR, M. Buttifant et L. Blanes, ont adressé à l'ensemble des enseignants un courrier déclinant au plan académique la circulaire nationale de rentrée. L'exposé de ces priorités académiques a parfois suscité des inquiétudes chez les collègues qui en ont pris connaissance et soulevait indéniablement de nombreuses questions. C'est ce qui a conduit le SNES académique à demander une audience aux doyens des IPR afin d'obtenir quelques éclaircissements.

Après plusieurs contretemps, l'audience a finalement pu se tenir le mardi 10 novembre. Etaient présents, Thérèse Jamet-Madec, Jean-Luc Le Guellec, Matthieu Mahéo et Vincent Plé.

Au collège

Dans leur courrier, les Inspecteurs commencent par détailler les priorités au collège en insistant sur la poursuite de "la mise en place du socle commun" et la nécessité "d'utiliser au mieux les dispositifs d'aide à la réussite des élèves, dans la classe et hors de la classe, notamment les PPRE et l'accompagnement éducatif".

Le socle commun

A propos du socle commun, les questions restent nombreuses (cf. page 10, analyse du livret de compétences). Nous avons notamment interrogé les Inspecteurs sur l'articulation socle/programme. Et il nous a été répondu très clairement que **les programmes viennent d'abord**, que le socle n'est pas une nouvelle discipline mais doit d'abord être un outil de pilotage pour aider les élèves. Nous avons pointé l'augmentation de la charge de travail, le sentiment qu'ont déjà certains collègues de passer leur temps à évaluer aux dépens de la transmission des savoirs, et les dangers de la perte de sens provoqué par le découpage en micro compétences. Ici encore on nous a rassuré en indiquant que la 3ème ne doit pas devenir une classe uniquement d'évaluation, les collègues ne doivent pas passer leur temps à mettre des croix dans des cases. La transmission de compétences décontextuées n'a plus de raison d'être, il ne faut pas perdre de vue le sens et ne pas décomposer à l'infini les compétences. Les doyens ont donc fait preuve, devant la délégation SNES, d'une plus grande prudence que ne pouvait le laisser supposer leur courrier.

"L'externalisation, ça ne marche pas".

En ce qui concerne les élèves en difficulté, les Inspecteurs ont insisté sur la nécessité de s'en occuper dans le cadre de la classe. "L'externalisation, ça ne marche pas". Ce constat peut être partagé car il correspond à ce que démontrent toutes les études, mais nous avons rappelé l'obstacle que représente à cet égard l'augmentation constante de nombre d'élèves par classe. L'accompagnement éducatif, qui était pourtant mentionné dans le courrier, semble devoir être traité à part...

Les Doyens

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants
s/c de Mme ou M. les Chefs d'Etablissements

Rennes, le lundi 14 septembre 2009

Nous souhaitons vous informer des priorités qui seront les nôtres cette année. Elles s'inscrivent dans le projet académique 2007-2010 et prennent en considération les objectifs fixés par la circulaire de préparation de la rentrée 2009 (n°2009-068 du 20-5-2009 - BOEN n°21 du 21 mai 2009).

Au collège, il importe de poursuivre la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences dont la logique est maintenant intégrée aux nouveaux programmes. Dans la perspective du nouveau Diplôme National du Brevet de la session 2011, il faudra, dès cette année en classe de quatrième, commencer à valider le palier 3. À cette occasion, nous réaffirmons que toutes les disciplines sont concernées par tous les piliers du socle. Par ailleurs, il s'agira toujours d'utiliser au mieux les dispositifs d'aide à la réussite des élèves, dans la classe et hors de la classe, notamment les PPRE et l'accompagnement éducatif.

Les réflexions menées dans les lycées confirment la nécessité de mieux accompagner les élèves dans leurs parcours de formation. C'est pourquoi il importera de développer et d'articuler les actions d'aide individualisée, d'orientation active et de préparation à l'enseignement supérieur. La promotion des élèves des lycées professionnels relève de démarches parfaitement similaires.

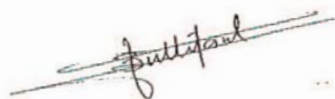
Lors des inspections individuelles comme à l'occasion de chacune de nos visites, nous serons particulièrement attentifs à l'implication de chacun dans son établissement, en particulier dans le cadre du conseil pédagogique, à la cohérence entre les enseignements dispensés et les besoins des élèves, tout autant qu'aux contenus disciplinaires. Les disciplines restent très importantes et il faut les mettre en relation pour concourir à la formation de futurs citoyens responsables et autonomes.

Il est indéniable que la remarquable réussite des élèves de l'académie aux examens doit beaucoup à l'engagement de leurs professeurs. Ces résultats nous obligent pourtant à être encore plus vigilants vis-à-vis de ceux qui, moins nombreux, rencontrent des difficultés. Une attention particulière devra donc être portée aux élèves à besoins particuliers ainsi qu'à la prévention du "décrochage" scolaire.

Vous pouvez compter sur le soutien renouvelé des corps d'inspection pour faire vivre ces ambitions.

Le Doyen des IA-IPR

Le Doyen des IEN-ET



Michel BUTTIFANT



Laurent BLANES

Au lycée

Au lycée également, l'accompagnement des élèves est présenté comme une priorité, notamment à travers le concept d'"*orientation active*" qui apparaît de la manière suivante dans la circulaire de rentrée. Il s'agit "*d'apporter les informations nécessaires sur les métiers, les formations du supérieur et les différents dispositifs d'aide en veillant à combattre les phénomènes d'autocensure, en associant les familles à l'élaboration des projets et à renforcer l'estime de soi des lycéens*". Le rôle des professeurs dans l'orientation va donc croissant, à charge pour les collègues de s'auto former, ce qui est doublement inacceptable.

L'implication dans l'établissement

A propos des inspections individuelles, les Doyens écrivaient qu'ils seraient "*particulièrement attentifs à l'implication de chacun dans son établissement, (...) tout autant qu'aux contenus disciplinaires*". Nous y avons lu une évolution et un décentrage de leur mission, avec le risque d'un glissement entre le rôle d'inspecteur et celui de chef d'établissement. Puisque l'implication dans l'établissement comptait autant que la pédagogie, que devenait l'autonomie de la note pédagogique par rapport à la note administrative ? Comment juger de l'investissement des collègues dans l'établissement, sachant que tout le monde ne peut pas être professeur principal, organiser des projets ou siéger au conseil pédagogique ? En définitive qu'est-ce qui, dans la note, relève de l'observation en une heure et qu'est-ce qui provient des échanges avec le chef d'établissement ?

"Dépasser les disciplines" ?

C'est sur cet aspect que le dialogue a été le plus approfondi car le besoin de clarification était le plus important.

Les Doyens auraient cherché, par leur courrier, à faire réagir les collègues pour les appeler à "*dépasser le cadre de leur discipline*" afin de "*mutualiser*" et de "*réfléchir à des problématiques transversales*" car ils considèrent que "*c'est par un détour transdisciplinaire que l'on pourra aider mieux les élèves qui ne réussissent pas*". C'est cette nécessité de prendre de la hauteur par rapport à la discipline dont chacun est issu qui serait réaffirmée dans ce courrier.

Mais on part bien de sa discipline pour "*chercher à en rencontrer d'autres*", afin d'appréhender l'élève de manière plus globale. C'est dans cet esprit que les Doyens nous ont présenté leur nouveau dispositif d'"*inspections croisées*" ou "*visites conjointes*" lors desquelles les inspecteurs seront amenés à rencontrer des collègues de différentes disciplines, sans que cela fasse l'objet d'un rapport d'inspection.

Si cette approche peut présenter des aspects convainquants, nous avons néanmoins souligné que la mise en œuvre posait souvent problème. D'une part, les collègues peinent à trouver du temps et des ressources pour travailler en équipe et d'autre part cela demande une formation que beaucoup n'ont pas. Or, l'offre de formation, pour répondre à ces évolutions du métier, ne peut se réduire à envoyer de temps à autre un poisson pilote chargé de dispenser au mieux à ses collègues ce qu'il a retenu de sa journée. Les Inspecteurs ont

convenu qu'en terme de formation ils étaient sur des marges de progrès...

L'inspection individuelle

Pour ce qui est de l'implication dans l'établissement, en définitive, il n'y aurait pas non plus de rupture : "*à compétence égale, on peut valoriser les collègues qui s'engagent plus*". Sachant que "*l'implication ne se juge pas sur un an*" et que les inspecteurs nous ont dit qu'ils cherchent à s'interroger, comme nous le revendiquons régulièrement, sur l'ensemble de la carrière du collègue.

C'est bien l'entretien avec le collègue qui est déterminant, le dialogue se fait "*sans a priori avec le collègue, et ensuite avec le chef d'établissement*". Il y a des écarts entre l'appréciation de l'inspecteur et celle du chef d'établissement, ce qui est plutôt sain". A l'heure où l'on peut s'inquiéter de la mise en place de multiples formes d'évaluations, et où l'on demande de plus en plus aux collègues de rendre des comptes, "*on n'a pas d'indicateurs LOLF sur l'implication des collègues*".

Somme toute, les Doyens ont cherché à se montrer rassurants, mais nos inquiétudes restent grandes sur l'évolution de nos métiers. On voit en effet que le ministère veut imposer le travail par compétences à travers le livret de compétences au collège, et propose une réforme du lycée qui diminue les horaires disciplinaires, confie l'orientation aux enseignants, et organise une autonomie croissante des établissements...

Matthieu Mahéo

Rappel stage Observatoire

Les professeurs et l'Orientation

Judi 7 janvier 2010

CPE et Enseignants

Judi 14 janvier 2010

Langues vivantes

Judi 4 février 2010

Les adolescents et l'Ecole

Judi 11 mars

et mardi 30 mars 2010

Stage Techno

Mardi 23 mars 2010

**Demande de congé
pour formation syndicale à déposer
auprès de votre chef d'établissement
un mois avant le stage**

POURQUOI UNE CAMPAGNE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ?

POUR DÉBATTRE AVEC LES COLLÈGUES SUR L'ASPHYXIE CROISSANTE DANS NOS MÉTIERS.

Cette asphyxie est une conséquence de l'offensive libérale qui touche aussi l'Éducation.

Pression de l'institution

● **Rôle croissant des chefs d'établissement** lié à une autonomie croissante des établissements. Les chefs d'établissement sont de plus en plus rompus aux techniques du management. Leur rôle dans l'évaluation et la promotion au mérite en est l'illustration.

Notation au mérite, multiplication des suppressions de postes et compléments de service donnent des moyens accrus de pression aux chefs d'établissement, ce qui peut créer de la méfiance, voire des divisions (parfois très fortes selon la personnalité du chef) entre les collègues, et engendrer de la souffrance qui nuit évidemment au travail en équipe.

Pression sur les collègues pour qu'ils mettent en place des projets, cela ressemble de plus en plus à de l'injonction (cf. lettre des Doyens) alors même que ce qui se passe au sein de la classe semble être minime.

● **Rôle des IPR** qui ne sont plus sous l'autorité des Inspecteurs Généraux mais sous celle des recteurs. Ils jouent un rôle important dans la promotion des enseignants : promotion au mérite et individualisation des carrières. Ce qui se passe pour la hors classe est un bon exemple.

● **La dégradation des conditions d'enseignement liées au budget de l'EN est un choix politique** : suppression massive de postes.

Ces suppressions ont de nombreuses incidences : multiplication des compléments de service pour enseignants, CPE et infirmières.

Ces compléments de service engendrent un surplus de travail, de fatigue, de frustration liée au fait de n'être ni dans un établissement, ni dans l'autre. Situation partagée par les TZR depuis de nombreuses années et qui engendre de l'usure.

Pression pour que les enseignants acceptent des HS.

Recours aux contractuels de plus en plus fréquents dont les conditions sont encore plus terribles par peur du licenciement. Précarité qui croît pour tout le monde.

● **Pression via l'ENT (Espace numérique de travail)**

- vie scolaire (absences)

- cahier de textes qu'il faut remplir

- un certain type d'évaluation imposé via l'ENT : cf. ce qui se passe en LV. Les cinq cases correspondant aux cinq compétences du CECRL.

- rôle du chef d'établissement dans l'attribution du A2 ou du B2I via l'ENT.

L'évaluation des collègues sera facilitée par l'ENT.

Les collègues qui ont dû se former aux TICE doivent maintenant se frotter à l'ENT.

Ces changements incessants constituent un stress important.

Mutation du système éducatif

Au collège via :

◆ **le socle commun** que le gouvernement cherche à imposer par les livrets de compétence.

◆ **les transformations de disciplines** : cf histoire des arts ou technologie.

Les profs de techno subissent des injonctions folles via les nouveaux programmes de collège engendrant un stress énorme des collègues qui vivent mal qu'on change ainsi leur discipline. De plus, ils n'ont pas les moyens dans les établissements pour mettre en œuvre ces nouveaux programmes.

◆ **la diminution du temps d'enseignement dans certaines matières** (maths, français et histoire géo) pour lesquelles on a diminué les horaires (lors de la mise en place

des IDD supprimés aujourd'hui), situation qui a conduit à l'augmentation du nombre de classes et donc d'élèves pris en charge (en histoire géo 6 classes au lieu de 5, évolution du nombre de classes pour les collègues de lettres depuis les années 80 : il y a une dégradation terrible), alors même que le nombre d'élèves en situation sociale ou en situation de handicap croît au collège occasionnant rencontres et réunions multiples (avec les parents, les éducateurs, les ASEN, les médecins spécialisés)...

◆ **la multiplication des dispositifs** : PPRE, accompagnement éducatif, ...

Avec, pour l'accompagnement éducatif, le risque d'externalisation à terme.

Au lycée : lire l'article page 8.

Mutation sociale

Les adolescents d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier. Là encore aucune formation des collègues or les ados n'ont plus du tout le même rapport à l'apprentissage, aux adultes, à l'autorité.

Les rapports avec les parents ont aussi changé. Comment gérer ces nouvelles relations aux parents ?

Face aux difficultés rencontrées, certains enseignants sont tentés par une solution qui n'est pas celle du SNES : mettre de côté les élèves qui posent problème soit au niveau des résultats, soit au niveau de la discipline. Or, il devient urgent de démocratiser l'École pour des raisons sociales, économiques, culturelles et citoyennes. La tendance est à l'intériorisation des difficultés par les collègues dans l'Éducation comme ailleurs. Ils culpabilisent en pensant qu'ils ne sont pas à la hauteur alors que c'est l'organisation du travail qui doit être mise en cause. Ainsi se mettent en place des stratégies individuelles pour se préserver comme, par exemple, le choix d'un temps partiel.

Que faire ?

Rompre l'isolement et construire du collectif dans l'établissement : un travail collectif mais aussi une lutte syndicale. Celle-ci a d'ailleurs permis de remporter des victoires : celle des HS transformées en ETP, rattachement définitif des TZR, réévaluation des promotions de fin de carrière depuis 3 ans. Mais bien des batailles sont encore à mener.

Thérèse Jamet-Madec

Personnels administratifs : sous les feux nourris de la RGPP !

Souvent "moins visibles" que le reste de la communauté éducative, les personnels administratifs travaillent à créer les conditions qui rendent possible l'acte éducatif. Des affectations des personnels à l'inscription des élèves, de la gestion et la comptabilité des établissements à l'organisation des examens, de la gestion des carrières à celles des retraites, nul besoin d'en dresser la liste exhaustive pour saisir combien leurs missions sont essentielles à la mise en oeuvre du service public d'éducation.

Pourtant, en proportion, ce sont leurs effectifs qui paient le plus lourd tribut aux politiques de prédation de l'emploi public. **Depuis 2004, on aura liquidé au niveau national près de 4000 postes dans les services académiques. L'équivalent de dix rectorsats !** Dans l'académie, ce sont près de 140 postes supprimés ! A titre de comparaison, une Inspection académique dénombre de 65 à 90 postes. Chacun appréciera !

Ces chiffres sont éloquentes et leurs conséquences pratiques pour les collègues sont autant de circonstances aggravantes pour les conditions de travail et la qualité du service public. En effet, si les suppressions produisent des réorganisations des services, elles alourdissent surtout les charges de travail. Du coup le temps de travail est (re)devenu

l'objet d'une confrontation avec la hiérarchie, où les éléments de réduction du temps de travail, déjà insuffisants, sont remis en cause, "renégociés" par une application plus restrictive des dispositions réglementaires. Depuis quelques années, partant du postulat qu'il faut bien que le travail soit fait, les dégradations des conditions de travail ont été "encaissées". Et davantage à chaque nouvelle vague de suppression de postes !

L'administration produit pour l'occasion un discours tout à fait conforme à l'air du temps : **il est question de gains de productivité, de performance, de "professionnalisation" et de "renforcement de l'expertise"...** Depuis quelques années, tout le corpus du management à la sauce libérale nous a été servi.

Les réorganisations des services administratifs et la redéfinition de la carte des agences comptables parlent d'elles-mêmes. Dans les établissements, les agences comptables sont regroupées, éloignant cette mission de l'acte pédagogique. En conformité avec les orientations de la RGPP, les rythmes et la gravité des restructurations s'accroissent et nombre de missions ont déjà été "mutualisées" à l'échelon académique et implantées dans une IA au détriment de la proximité de leurs mises en oeuvre. **Ainsi, l'IA du Morbihan s'est donc vue confier l'ensemble de l'organisation des examens professionnels, celle du Finistère la gestion bourses des collègues, celle des Côtes d'Armor la gestion des frais de déplacements, celle d'Ille-et-Vilaine la gestion des personnels du premier degré du privé. De**

nouveaux logiciels, notamment en gestion financière intégrée, modifient

en profondeur des processus de travail. C'est un des vecteurs du mouvement de mutualisation et de concentration des services.

Curieusement, l'administration a décidé de déconcentrer vers les IA ce qui fut d'abord baptisé "pilotage de proximité", puis "nouvelle gestion des moyens d'enseignement". Un poste d'encadrement (financé par des suppressions de postes de catégorie C) a été implanté dans chaque IA. Les DGH sont désormais gérées à ce niveau. D'abord présentée

1,5 milliard d'euros d'économie liés aux suppressions d'emplois dans la fonction publique ET... 15 milliards d'euros liés à la suppression de la taxe professionnelle

comme une organisation permettant de mettre en cohérence les DGH et les projets d'établissements, et d'avoir une répartition plus précise parce que "pilotee" au plus près du terrain, cette mesure anticipe sans doute des répartitions plus "douloureuses" de DGH moins fournies. Elle rend plus difficile les combats pour la transformations d'heures supplémentaires en heures poste car les volumes par département laisseront moins de marges. En rapprochant des établissements les processus de répartition, c'est enfin

une manière de moins exposer le responsable budgétaire (RBOP).

Les dégradations des conditions de travail et la perte régulière de leur pouvoir d'achat ces dernières années, font que de nombreux collègues sont de plus en plus mal. Nombreux, toutes catégories confondues, sont ceux qui souffrent aujourd'hui de ne pouvoir remplir leur mission correctement. Les déroulements de carrière sont de plus en plus adossés à la performance individuelle. Le manque de moyens aggrave les effets de mise en concurrence des personnels entre eux. **Et, cerise sur le gâteau, les indemnités seront versées en fonction du poste occupé et des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par le supérieur hiérarchique.**

Bruno LEVEDER, co-secrétaire académique du SNA-SUB-FSU)

Nombreux, toutes catégories confondues, sont ceux qui souffrent aujourd'hui de ne pouvoir remplir leur mission correctement. Les déroulements de carrière sont de plus en plus adossés à la performance individuelle.

CAPA Avancement d'échelon
Pensez à nous
renvoyer votre fiche syndicale
(ci-jointe ou téléchargeable sur le site académique du SNES www.rennes.snes.edu)

Réforme du lycée : pas ça !

Des structures faites pour supprimer des postes et hiérarchiser encore plus les voies et séries !



des diminutions horaires partout et pour tout le monde : (horaires élèves)

Seconde

- Enseignements de détermination (exploration) : -1h à -1.5h
- Suppressions des dédoublements automatiques

Première

- 1^{ère} L : Français : -2h
LV1+LV2 : -1h
- 1^{ère} S : Maths : -1h
Physique Chimie : -1.5h
SVT : -1h
- 1^{ère} ES : SES : -2h

des enseignements sacrifiés :

- Disparition des options facultatives artistiques en 2^{nde} (-3h)
- Réduction des horaires des enseignements technologiques en 2^{nde} : -1h à -2h
- SES : -4.5h entre la 2^{nde} et la terminale

les séries technologiques absentes de la réforme :

Les séries STI et STL renvoyées à une réforme ultérieure, mais concurrencées par les bac pro 3 ans. Les séries STG totalement ignorées (et transformation de l'IGC en "EAG" qui ne serait plus "technologique").

Veut-on vraiment maintenir la voie technologique ?

une hiérarchie toujours plus marquée entre les séries générales

- Une série L sur-spécialisée, qui n'a pas d'enseignement obligatoire de maths
- Une série ES à la "dominante" fragilisée
- Une série S plus scientifique (?) mais avec moins de sciences, mais plus d'heures de cours au total.

Est-ce ainsi qu'on revalorise la série L, qui sera celle où les élèves font le moins de disciplines différentes, et ont le moins d'heures de cours ? Tandis qu'en S, on continuera de faire potentiellement "tout" ? Les sas de réorientation et le tronc commun de première ne sont pensés que pour évacuer des élèves de S vers L ou ES, et sûrement pas pour permettre toutes les "passerelles" possibles.



des disciplines dénaturées

- Les Maths de 2^{nde} réduites à un "socle commun" qui peut s'arrêter en fin d'année
- Le "Français" distinct de la "Littérature"
- Les sciences séparées des "pratiques scientifiques"
- L'Economie-Gestion qui ne serait plus un enseignement technologique
- Les Sciences Economiques et Sociales distinguées en "Economie" et "Sciences Sociales"
- Quel programme pour l'Histoire-Géographie sur la 2^{nde} et la 1^{ère} si certains arrêtent en 1^{ère} ?

*Il n'y a rien qui rééquilibre les séries ; rien qui garantisse la pérennité de la voie technologique ; rien qui permette de construire un lycée plus démocratique
Et une fois de plus, ce sont des structures rabotées qui vont déterminer des contenus dénaturés, en lien avec la mise en place du livret de compétences.*

Des conditions de travail toujours plus dégradées

- les réductions horaires touchant toutes les disciplines, tous les enseignants vont devoir prendre en charge davantage de classes
- le tronc commun "décloisonné" de 1^{ère} (mêmes horaires, même programme) permettra des regroupements de classes à 35 et plus sans aucun problème.
- les groupes de compétence vont être généralisés en LV
- tous les élèves seront mélangés en histoire-géographie, amenant les enseignants à faire le même cours à des élèves de ES, L (épreuve en terminale) et de S (épreuve en 1^{ère})
- la gestion locale des dédoublements et de l'accompagnement va créer les conditions d'une concurrence forcée entre collègues, entre disciplines, au sein de chaque établissement : il faudra se battre entre nous pour "montrer" (au conseil pédagogique) que notre discipline mérite plus de dédoublement que les autres. C'est la guerre de tous contre tous plutôt que la coopération au sein des équipes pédagogiques.
- venir faire cours pendant les vacances, faire le travail des COPsy à leur place, remplir le livret de compétences et le passeport orientation, s'occuper du tutorat des élèves... Peut-on encore plus surcharger la barque ? Quand les profs font déjà 39.5h de travail par semaine ?
- des enseignements annualisés ou semestrialisables, des horaires globalisés : vers l'annualisation du temps de travail ?
- l'accompagnement transversal indépendamment de tout accrochage disciplinaire : vers la polyvalence ?

Et derrière tout ça :

Une explosion du cadre national de l'éducation :

La gestion locale des dédoublements et de l'accompagnement permettra d'afficher les spécificités de chaque lycée, favorisant ainsi les hiérarchies et la concurrence entre établissements.

1,5 milliard d'euros
d'économie liés aux suppressions d'emplois dans la fonction publique ET... 74 milliards d'euros de niches fiscales

Une dénaturation des métiers :

Pour pouvoir avoir une chance de faire notre métier (établir une relation éducative sur le long terme, suivre les élèves dans leur confrontation à la difficulté, et enfin transmettre des savoirs disciplinaires et aider les élèves à les acquérir), il faudra attendre les heures d'accompagnement et les dédoublements (si on parvient à en arracher aux collègues). Le reste des cours se fera en classes surchargées, donc en cours magistral. Et le cœur du métier, enseigner, sera de plus en plus supplanté par l'accompagnement non-disciplinaire, l'orientation, le remplissage de divers documents (livret...)... avec à la clé un désespoir grandissant des enseignants devant l'impossibilité de faire le métier qu'ils avaient choisi. **Aujourd'hui, 27% des enseignants envisagent de cesser l'enseignement. Combien demain si cette réforme est appliquée ?**

A noter : stage lycée

Mardi 8 décembre 2009 à l'IUFM de Rennes



Rappel stage Observatoire

Les professeurs et l'orientation

Judi 7 janvier 2010 à Rennes

Demande de congé pour formation syndicale à déposer avant le 7 décembre 2009

Opération Vérité dans les CIO : arrêtez la "casse" !

Dans le cadre de "l'opération vérité", organisée par le SNES, plus de 150 délégués, conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO, se sont rassemblés le 13 Novembre à Paris, porteurs des états des lieux réalisés dans leurs académies. Ils ont dénoncé la dégradation alarmante des conditions d'exercice sur le terrain.

La profession est en effet largement au-dessus de la norme, déjà très contestable du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, puisque 5 COPsy sur 6 ne sont pas remplacés. Dans certaines académies, le taux de contractuels atteint 30% et la formation et l'accompagnement de ces collègues reposent sur les seuls titulaires restants.

L'absence de valorisation du réseau des CIO, pourtant premiers services de proximité pour l'information, l'aide à l'orientation et le conseil sur tout le territoire, conduit les départements à se désengager, rejoignant en cela l'attitude de l'Etat qui réduit année après année le budget des CIO dont il a la charge.

Des représentants des académies, lors de la rencontre avec les conseillers du Ministre, ont pu alerter sur ces différents points et remettre les états des lieux.

Pour l'Académie de Rennes, nous avons évoqué la situation du CIO de Vitré qui a rejoint la MEF, plateforme multiservices et qui n'a donc plus la maîtrise de ses conditions d'accueil du public...

De même, nous avons rappelé l'"expérimentation" du rectorat pour l'année 2008-2009 qui, en affectant 2 enseignants en CIO, a provoqué une multitude de problèmes...

Les COPsy et les directeurs de CIO exigent des actes significatifs, en terme de postes et de cadrage afin de pouvoir assurer toutes leurs missions dans les établissements scolaires et les CIO en direction de tous les élèves et non exclusivement des élèves les plus en difficulté. Ils attendent aussi, une reconnaissance pleine et entière de leur réel niveau de formation et de qualification (BAC + 5) et une revalorisation des personnels et du service.

Ils resteront très mobilisés sur l'évolution des décrets d'application de la loi et très vigilants sur l'évolution des discussions ouvertes par le ministère de l'Education Nationale, dans le cadre du groupe de travail sur les missions ou dans celui sur la réforme des voies générales et technologiques du lycée. Le SNES continuera à porter l'ensemble de ces revendications et recherchera toutes les convergences pour permettre des actions nationales le plus rapidement possible.

Claudine Renault

Livret de compétences : bien mesurer les enjeux.

Le B.O. du 29 octobre annonce que la tenue du livret de compétences sera "obligatoire dès la rentrée 2009", alors que cette année était présentée comme une année de transition avant la mise en place du nouveau DNB en 2011.

Cette attestation pose de nombreuses questions et les enjeux de cette mise en place sont énormes. Conçu pour attester que le "socle commun" est acquis par l'élève à la fin de la scolarité obligatoire le livret de compétences a été clairement voulu par ses promoteurs comme un "outil de transformation de l'évaluation".

De fait, par la terminologie même et les grilles de référence qui leur sont associées, socle et livret redéfinissent les apprentissages à évaluer en terme de "compétences" - notion complexe qui prend des sens multiples, voire contradictoires.

Socle et livret reposent sur 7 "piliers", eux mêmes découpés en items, de nature très disparate : certains relèvent de tâches "simples" ou de connaissances de base ("comprendre un énoncé ou une consigne") d'autres renvoient à des processus d'élaboration beaucoup plus complexe et abstraite ("lire des œuvres littéraires intégrales, notamment classiques et rendre compte de sa lecture"). Les deux items donnés ici en exemple font pourtant partie de la même compétence ("Lire"), accompagnés de 4 autres items. Il faudra évaluer le tout par une seule réponse : "acquis" ou "non acquis" ! Mais ces compétences se compensent-elles entre elles ? Et combien faudra-t-il valider de ces items pour décider de l'acquisition de telle ou telle "compétence" ?...

En l'absence de tout cadrage national, ce sera différent d'un établissement à l'autre, voire d'un collègue à l'autre. En quoi une telle "évaluation" sera-t-elle plus pertinente, plus juste, que des notes ? En tout cas, elle risque fort de sanctionner de façon lourde les élèves....

Sur le fond, peut-on concevoir un savoir et des attitudes intellectuelles découpées en tranches aussi précises ? Et quelle articulation entre les programmes - même rédigés en référence au "socle" - et ces "compétences" ? Mais surtout, l'enseignant va devoir opérer selon le choix binaire "acquis"/"non-acquis". Mais à partir de quand une compétence est-elle acquise ? Et qui va l'évaluer pour les compétences qui sont transversales ("lire et comprendre la consigne" par exemple concerne toutes les disciplines) ?

Plus profondément, les compétences telles qu'elles apparaissent, c'est-à-dire définies par des performances fixées une fois pour toute, comme si elles n'étaient pas aussi liées au contexte de leur réalisation, sont très différentes de ce qui pour nous est au cœur de l'éducation : la maîtrise d'une culture, c'est-à-dire l'adaptation à la diversité des situations rencontrées tout au long de la vie.

Les piliers 6 et 7 évaluent quant à eux des comportements et des attitudes ("avoir un comportement responsable", "connaître son potentiel", "s'auto évaluer", "être autonome dans son travail") sans tenir compte de la psychologie propre à l'élève (rapport aux savoirs, diffi-

cultés d'apprentissage, période de l'adolescence). Or, nous savons tous, pour rencontrer d'anciens élèves ou des élèves en stage qu'ils peuvent être très différents de ce qu'ils sont à l'école.

Peut-on ainsi figer leur profil psychologique à un "instant T" ? Quant aux possibilités de remédiation pour les élèves qui n'auraient pas la maîtrise de ces compétences, il semble que les promoteurs de ce nouveau mode d'évaluation n'y aient tout simplement pas pensé ! Aucun moyen n'est prévu (PPRE en HSE ?).

Affirmer une exigence (la validation du socle) sans décliner les moyens pour y parvenir, c'est, au mieux, de l'incantation, au pire une véritable supercherie !

Cette nouvelle forme d'évaluation dénature nos missions en nous faisant passer plus de temps à évaluer ou à rendre compte de nos évaluations qu'à faire acquérir des savoirs et des savoir-faire (ce que nous appelons modestement "faire cours" !)

Elle remet en cause les champs disciplinaires et transforme notre métier : définies sans expliciter les contenus qui pourraient les mettre en œuvre, les "compétences" ont pour objectif avoué de solliciter toutes les disciplines (c'est la logique même de l'Histoire des Arts, nouvelle discipline à laquelle personne n'est spécifiquement formé mais où tout le monde doit intervenir !).

On cherche donc de fait la polyvalence comme idéal de l'enseignement, prétendant s'appuyer en cela sur le modèle du premier degré, mais sans prendre la peine de voir si la situation est réellement transposable.

Accepter le socle commun tel qu'il nous est imposé, c'est renoncer à notre statut de profs formés dans une discipline avec un service défini. C'est nous faire admettre qu'on peut toujours travailler plus pour rien de plus !...

Une chose est sûre, une partie du livret cherche explicitement à nous faire endosser des fonctions qui anticipent la disparition programmée des collègues COPsy. Ainsi du pilier 7, "autonomie et initiative", où l'on trouve cette compétence : "découvrir les métiers et les formations" et 3 items : "Envisager son orientation de façon éclairée", "se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers", "connaître les systèmes de formation et de certification".

Alors, quelle est exactement la finalité de ce fameux livret ? Justifier que les élèves dont les difficultés relèvent d'un PPRE pour les hisser vers le socle, doivent quitter le système scolaire au plus vite ? Faire sans les Co-Psy le travail d'orientation dans la logique actuelle des certifications dans le monde du travail ?

Mais, comment s'articuleront l'évaluation du socle et les notes du bulletin pour les choix d'orientation ? Ce livret sera-t-il vraiment un élément d'information plus lisible pour l'extérieur et en particulier pour les parents ? On peut en douter.

En tout état de cause, le SNES appelle les collègues à ne pas valider le livret de compétences.

Accepter le socle commun tel qu'il nous est imposé, c'est renoncer à notre statut de profs formés dans une discipline avec un service défini. C'est nous faire admettre qu'on peut toujours travailler plus pour rien de plus !...

ministère de l'éducation nationale
Attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au pilier 3

M. Mlle (nom et prénom) _____
né(e) le _____

Attestations scolaires de sécurité routière niveaux 1 et 2
L'ASSR 1 est obtenue le _____ non obtenue
L'ASSR 2 est obtenue le _____ non obtenue

Prévention et secours civiques de niveau 1
Le PSC1 est obtenu le _____ non obtenu

La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences
 est atteinte n'est pas atteinte (_____ compétences sur 7 sont maîtrisées)

Scolarité(s) à (cocher le(s) niveau(s)) _____
Date _____ Le chef d'établissement (signature et nom)

Vu et pbs connaissance _____
Les représentants légaux (signature)

Histoire des arts : comment réagir ?

Depuis la lettre de mission de N. Sarkozy à X. Darcos, et le communiqué du conseil des ministres imposant un enseignement d'histoire des arts à tous les niveaux de la scolarité, le SNES n'a cessé d'informer, alerter, et oeuvrer pour que le principe, les modalités, les contenus de cet enseignement et de la mise en place d'une épreuve au DNB puissent être discutés. Le SNES a lancé une pétition pour qu'un débat ait lieu et pour dénoncer l'annonce de 50 % d'histoire des arts dans les programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques, et 25 % dans ceux d'histoire. Nous dénonçons un système éducatif où l'histoire des arts peut être prise en charge par l'accompagnement éducatif avec des intervenants extérieurs et où les élèves peuvent valoriser une pratique artistique personnelle développée en dehors du collège lors du DNB. (cf BO n° 19 du 8 mai 2008)

Malgré l'importante mobilisation des enseignants, le ministère est resté sourd et a imposé des contenus, des modalités et une évaluation au brevet sans aucune concertation.

Ce passage en force est inacceptable.

Le mandat du SNES, lors de son congrès national de Perpignan en mars 2009 est clair en ce qui concerne ce nouvel enseignement : "il ne peut-être organisé par le conseil pédagogique et il ne doit pas devenir une nouvelle discipline évaluée au brevet".

Malgré tous ces refus, l'évaluation de l'histoire des arts au DNB 2010 a été définie par la note de service du 13 juillet dernier, note de service parue au BO n° 40 du 29 octobre 2009. Ce non cadrage ne permet absolument pas une égalité des contenus et des objectifs sur le territoire national et est inapplicable par l'ensemble des collègues qui nous ont fait part de leur désarroi.

Le SNES propose donc des modalités qui permettront aux collègues d'envisager ou non cette épreuve qui reste expérimentale et sur la base du volontariat pour les élèves en 2010. Si ces modalités ne sont pas réunies nous appelons les enseignants à refuser de s'engager à faire passer ces épreuves. Ces modalités sont les suivantes :

- Nous exigeons une épreuve mieux définie et mieux cadrée dans ses objectifs et ses contenus.

- Le choix de la thématique doit être faite par l'équipe du collège volontaire

- Des journées doivent être banalisées sur le mois de juin et non lors des séquences pédagogiques au cours de l'année.

- Les professeurs des disciplines ayant préparé les élèves à l'épreuve doivent être présents dans le jury.

- Des heures de concertation, inscrites dans le service des enseignants, doivent être prévues. Cette année, elles seront négociées en HSE.

Françoise Ordureau

CPE : des dégradations continues !!!

Curieuse rentrée que celle que nous venons de vivre ! Bien plus que le délire sécuritaire sur la pandémie grippale, **le virus le plus dangereux est celui qui a déjà détruit des milliers d'emplois** et menace d'en décimer encore autant à la prochaine rentrée. Les CPE subissent les effets de ces choix politiques auxquels s'ajoutent les incidences **d'un recrutement dérisoire**. Les départs en retraite, les changements de corps et même les démissions de collègues (surtout dans certaines académies) confortent l'orientation lourde actuelle d'un déficit annuel de 300 postes de CPE au moins.

Dans notre académie, qui fonctionne à moyens constants depuis des années, les difficultés objectives d'exercice, notamment au collège, et celles liées au remplacement fragilisent la profession, génèrent des conditions de travail dégradées pour tous et constituent une source de malaise profond pour les CPE. **A ce jour la plupart des 24 CPE/TZR de notre académie ont été affectés à l'année dès la rentrée et déjà 23 contractuels ont été recrutés** pour assurer un minimum de remplacement. Parfois il s'agit même d'un remplacement "maison" d'ASEN promu au rang de CPE. Dès lors que pour l'administration **le seul critère du remplacement des CPE est celui du présentiel et non celui du professionnel**, nous pouvons craindre toutes les dérives et atteintes portées à nos missions ! Il y a ainsi de multiples façons de faire évoluer un métier contre l'avis même de ses acteurs et le remplacement est insidieusement devenu un vecteur de déstabilisation pour les CPE.

Sur le terrain, notre profession est encore fragilisée par d'autres facteurs. En effet, au sein des vies scolaires les dysfonctionnements liés à l'absence totale cette fois de moyens de remplacement d'ASEN engendrent **des situations critiques en termes de sécurité**. Nombreux sont les collègues qui témoignent et dénoncent la discontinuité dans la surveillance au quotidien des espaces et moments clés de la vie scolaire. Faute de moyens pour faire surveiller tous les coins de la cour et les couloirs, certains CPE craignent l'accident et la mise en cause de leur responsabilité personnelle dans un dysfonctionnement du service.

Bien d'autres dossiers sont d'actualité et le plus important est celui porté par l'Inspection Générale dont la volonté à peine voilée est d'orienter nos missions sur un versant pédagogique de "cadre intermédiaire" dans le système.

Notre profession a donc un urgent besoin de réflexion et d'action pour que se relance une dynamique éducative porteuse d'avenir. Avec le SNES, les CPE doivent continuer à **construire leur métier sous le triple point de vue de l'héritage, de l'état des lieux et des perspectives élaborées**. Déjà ne faut-il pas penser à une action catégorielle pour peser et infléchir selon nos orientations les décisions à venir ?

Jean-Paul Le Priol

Visites médicales : le détournement de la Loi

L'institution scolaire doit organiser une visite médicale pour tous les enfants de 6 ans afin de procéder à un dépistage systématique de maladies, de handicaps et de déficiences pouvant entraver la scolarité. La loi utilise bien le terme de "visite médicale", donc réalisée par un médecin scolaire.

Le Recteur de Rennes a décidé de contourner la Loi : ainsi demande-t-il aux infirmières d'établir un bilan infirmier puis d'orienter vers les médecins scolaires uniquement les enfants qu'elles auront détectés. Il étend le repérage aux enseignants du 1^{er} degré qui, sur la base d'un questionnaire repéreront et orienteront les élèves vers le médecin.

Cette pratique revient de fait à ce que 3 enfants sur 4 ne bénéficient pas de l'examen médical prévu par la Loi.

A aucun moment la loi autorise l'infirmière à se substituer au médecin et au médecin de s'exonérer de la visite médicale. Si la loi parle de bilan médical et pas de bilan infirmier, ce n'est pas pour rien !

C'est dire combien le recteur bafoue les textes. C'est dire aussi la responsabilité qu'il fait endosser aux infirmières et aux enseignants.

Faut-il ajouter que le temps consacré par les infirmières à ce bilan infirmier, c'est autant de temps en moins pour l'exercice quotidien de leurs missions auprès des collégiens.

Après plusieurs interventions au CTPA, après plusieurs audiences la FSU a saisi le Ministère de l'Education et le Ministère de la Santé.

Marie Hélène Gracia (SNICS /FSU) et Michelle Carmès (SNES)

Les infirmières et les établissements privés

Depuis plus de dix ans, les infirmières des collèges publics de l'académie exercent une partie de leur service dans les établissements privés sous contrat. Dès le départ, le SNICS (syndicat FSU des infirmières) avec la FSU sont régulièrement intervenus pour exiger le retour à la légalité. Face à l'autisme du Rectorat, Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU, est intervenu au Ministère. Notre analyse est confirmée :

- conformément au statut des infirmières de l'Education Nationale, celles-ci peuvent être appelées à exercer leur fonction dans les administrations centrales, les services déconcentrés et les établissements publics d'enseignement.
- conformément au Code de l'Education, les établissements privés perçoivent le forfait d'externat, subvention de l'Etat qui permet la rémunération des personnels non enseignants.

Par conséquent l'Etat met deux fois la main au porte monnaie (utilisation des moyens infirmiers publics + forfait d'externat) créant ainsi une rupture d'égalité en défaveur des élèves de l'enseignement public.

Au dernier CTPA, la délégation FSU a donc demandé au Recteur de se "remettre" dans la légalité.

Quel n'a pas été notre étonnement lorsqu'il nous a dit attendre une injonction écrite du Ministre : un écrit pour appliquer la loi, on aura tout vu !

La bataille continue : il faut informer les parents d'élèves mais aussi les Conseils d'administration des collèges car à quoi bon afficher comme priorité académique la santé à l'Ecole et dans le même temps priver les élèves de la présence en continu de l'infirmière ?

Marie Hélène Gracia (SNICS/FSU)
Michelle Carmès (SNES)

Enseignants-documentalistes

Bilan du mouvement 2009 : le rectorat peut et doit mieux faire !!!

Lors du mouvement 2009, 74 collègues documentalistes ont participé au mouvement Intra dans notre académie. 37 ont obtenu une mutation, **mais 17 postes sont restés vacants**. Inadmissible, car le lien est à faire avec le peu d'entrants lors de phase Inter (7), et les réductions importantes de nombres de places offertes aux concours. Le nombre de postes vacants est évidemment à mettre aussi en rapport avec le nombre de reconversions dans l'académie : 18 cette année (9 en 1^{ère} année, 7 en 2^{ème} année, et 2 en 3^{ème} année). Il convient d'ajouter 5 collègues placés en année 0, c'est-à-dire dont on ne sait pas encore s'ils intégreront le dispositif de reconversion. Ces 5 collègues de discipline sont donc à "l'essai", en surnombre dans les établissements.

Néanmoins, nous constatons que plusieurs collègues, non documentalistes, sont placés en reconversion, seuls dans des établissements : ce sont pour la plupart des petits collèges situés en zone rurale. Nous ne cessons de rappeler, dans les différentes instances, qu'il est inacceptable à nos yeux que les élèves scolarisés dans les zones rurales ne bénéficient pas de la présence de personnel formé et expérimenté.

Stagiaires :

7 stagiaires IUFM cette année (dont 3 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, au titre du handicap).

2 stagiaires en situation, en reconversion par liste d'aptitude au titre du décret de 1972.

Les non titulaires en documentation :

13 MAGE (Maîtres-auxiliaires garantis d'emploi), dont 10 issus de disciplines (5 en hist-géo, 2 en Lettres modernes, 1 en philo, 1 en bureautique, 1 en éco-gestion).

Depuis la rentrée, 23 contractuels ont été nommés dans les CDI, dont 11 à l'année.

C'est dire si les besoins sont grands dans l'académie : il faut imposer un recrutement plus grand aux concours, et arrêter de considérer la documentation comme une variable d'ajustement. Au total, toutes académies confondues, ce sont près de 500 postes qui sont restés vacants cette année.

Le CAPES de documentation a vingt ans, et cet anniversaire a un goût amer. Le 12 novembre dernier, les syndicats de l'Education (à l'exception de FO) et la FAD-BEN ont été reçus en audience au Ministère. Promesse a été faite de réactiver en janvier un groupe de travail DGESCO-DGRH sur le recrutement et les missions des professeurs-documentalistes. Ensemble, exigeons la reconnaissance de notre métier !

Dernière minute

"Socle commun et compétences info-documentaires" : autour d'un café ?

Les IA-IPR EVS ont organisé en novembre des animations pédagogiques pour le moins surprenantes. Il s'agissait en outre pour les collègues présents de produire des scénarii pédagogiques. Soit !

Les collègues se sont vus remettre un document leur prodiguant des "conseils" et les invitant à adopter des "stratégies pour se faire connaître et reconnaître par les enseignants en vue de développer des collaborations". On y apprend, entre autres choses, comment "communiquer," se positionner comme collaborateur pédagogique (connaître les projets en cours, les besoins des collègues...mais aussi à "tendre des perches"...faire des propositions ou encore proposer des "séances clés en mains"...). Et surtout, chers collègues, on nous incite à "susciter des temps d'échange avec les enseignants" en se lançant dans "des opérations de séduction" (sic), en invitant nos collègues "autour d'un café" (en juin) !

Qu'avons-nous fait pour mériter ça ? Vingt ans après la création du CAPES et toutes les batailles menées, en sommes-nous encore là ?

Depuis 4 ans, la Documentation est la discipline la plus touchée par la baisse des places aux CAPES. Aujourd'hui, seul 1 documentaliste sur 3 est remplacé, et nous prenons acte du souhait émis par M. Descoings dans son rapport de faire du CDI le "poumon du lycée". Les professeurs documentalistes défendent avec le SNES un métier dont les missions s'avèrent capitales pour l'avenir de nos élèves :

Ouvrir à la démocratisation de l'accès à la culture.

Assurer au quotidien un service de qualité pour la réussite des élèves,

Former les élèves aux méthodes de recherche documentaire, nécessaires à l'acquisition de l'autonomie dans le travail personnel **et éduquer à l'utilisation raisonnée des médias,** comme le préconise le rapport du Sénat sur les nouveaux médias et les jeunes du 22 oct. 2008. C'est dans ce sens qu'il nous faut agir, en redéfinissant clairement nos missions. Tant que le Ministère préconisera le travail au CDI pour les disciplines, la situation changera peu. Il faut aller plus loin que la simple recommandation et réfléchir à la nécessité de transmettre des savoirs en Documentation pour tous les élèves.

Christelle Carnet

Non Titulaires

Compte-rendu de la CCP de juillet 2009

Comme nous l'avions annoncé dans la dernière publication non titulaires de mai dernier, la Commission Consultative Paritaire d'affectation des non titulaires (M.A et contractuels) s'est tenue en juillet dernier.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que **toutes les règles n'y ont pas été respectées, ce qui a mis les élus non titulaires dans de grandes difficultés**. En effet, alors que le règlement prévoit un délai entre la réception des documents de travail et la tenue de la CCP, les élus n'ont reçu ceux-ci que la veille. Difficile dans ces conditions, pour de nouveaux élus, seuls à pouvoir siéger, de préparer correctement et de travailler sur toutes les disciplines, EPS et disciplines professionnelles incluses.

Nous ne pourrions accepter l'an prochain des délais aussi courts et serons vigilants pour que le rectorat respecte les délais. L'affectation des non titulaires ne peut pas et ne doit pas s'effectuer dans la précipitation. Les élus sont présents pour ce travail jusqu'au 13 juillet, et ils entendent bien le faire dans les meilleures conditions pour les collègues.

Nous ne pourrions accepter non plus que des collègues affectés en juillet lors de la CCP soient "dénommés" avant la rentrée, sans que la CCP soit consultée. C'est ce qui s'est passé pour une collègue du Finistère, la mettant ainsi en grande difficulté. L'affectation de juillet était convenable pour cette collègue, or nous avons découvert en septembre qu'elle était finalement nommée à plus de 100 km de chez elle.

Il faut que le SNES impose le respect des règles qui prévalent lors de ces CCP.

Une publication spéciale "Non titulaires" est en préparation. Elle sortira courant décembre. Tenez-vous informés de vos droits en adhérant au SNES.

Recrutement des Non Titulaires dans l'Académie

Lors du dernier CTPA (octobre 2009), le rectorat annonçait l'emploi de 350 contractuels. Le tableau ci-contre ne prend pas en compte toutes

les disciplines et fait état du recrutement des collègues depuis la rentrée scolaire. Il s'agit de collègues travaillant ou ayant travaillé sur la période allant de la rentrée à fin octobre. Notons qu'en Histoire-Géographie le rectorat a fait très peu appel aux contractuels (TZR disponibles pour le remplacement), mais les collègues ont été très largement recrutés en LP (Lettres-Histoire).

Christelle Carnet

Discipline	CTEN recrutés à l'année		CTEN recrutés sur des contrats		Total
	à tps plein	à tps partiel	à tps plein	à tps partiel	
CPE	7	1	13	2	23
Documentation	7	4	9	3	23
Anglais	1	4	10	9	24
Maths	2	8	12	9	33
Espagnol	3	7	4	4	18
Sc. Physiques	0	0	3	1	4
Lettres Mod.	7	6	5	13	31
Lettres Clas.	0	3	1	4	8
SVT	4	1	1	1	7
Hist-Géo	2	0	2	0	4
Ed. Musicale	0	4	4	2	10
SES	2	2	1	2	7
Arts plast.	9	13	4	3	29
Techno	3	10	3	2	18
Allemand	0	6	1	1	8
Total					247

1,5 milliard d'euros d'économie liés aux suppressions d'emplois dans la fonction publique ET... 3 milliards d'euros d'abaissement de la TVA dans la restauration

Assistants d'Education

En 2003, la suppression des MI-SE a mis fin au recrutement rectoral d'étudiants surveillants sur critère sociaux. Désormais placé sous la tutelle directe de la hiérarchie locale, le périmètre des droits des assistants d'éducation est soumis à l'appréciation « bienveillante » de leur autorité de référence. C'est contre cette précarité, contre ces conditions de recrutement, d'emploi et de service qu'elle entraîne, contre l'arbitraire qu'elle permet trop souvent, que le SNES se bat.

Pour toutes ces raisons, nous demandons la mise en place d'un véritable statut pour les assistants d'éducation.

Par ailleurs, à côté de cette ambition de long terme, le SNES lutte pied à pied pour obtenir des éléments concrets et immédiats d'amélioration des conditions de service dans les vies scolaires.

Le crédit d'heures formation : une bataille à mener

Rappelons que le crédit d'heures est destiné à favoriser la conciliation de l'élaboration d'un avenir professionnel et l'exercice des fonctions d'assistant d'éducation. **Il permet de déduire 200h pour un plein temps et 100h pour un mi-temps.** Même si ce dispositif se révèle insuffisant, il demeure, à l'heure actuelle la seule réponse au caractère transitoire de cet emploi et à l'échéance couperet des 6 ans. **Jusqu'à présent, dans nombre de collèges et lycées, l'obtention de ce crédit est laissée à la discrétion du chef d'établissement.** Conséquence de cette situation, la disparité selon les établissements devient la règle et instaure une iniquité de traitement entre des personnels de même catégorie en contradiction avec la devise inscrite au fronton de nos écoles.

Les assistants d'éducation sont des salariés de l'établissement. Des améliorations au contrat peuvent donc être soumises au CA et certaines obligations y être actées. Il est donc possible de contourner le bon vouloir du chef d'établissement et d'imposer par le biais des CA une acquisition automatique du crédit d'heures dans les établissements où les ASEN en sont privés.

C'est pourquoi, le SNES appelle les élus dans les CA à défendre et soumettre au vote cette exigence. Ce droit au crédit d'heures doit cesser d'être une exception, notre action doit garantir une réelle égalité de droit à tous les assistants d'éducation et leur assurer une plus grande chance de succès dans la réalisation de leur projet professionnel.

Arnaud Molin

Rappel stage Observatoire

CPE et enseignants :

le défi éducatif devient une exigence prioritaire

Jeudi 14 janvier 2010 à Rennes

Demande de congé pour formation syndicale à déposer auprès de votre chef d'établissement avant le 14 décembre 2009

Sur les remplacements De Robien

Le secrétariat académique souhaitait la publication d'une Lettre-Flash afin de redonner les enjeux du remplacement à l'interne et préciser les modalités d'actions. Alors que les TZR de l'Académie n'étaient déjà plus disponibles pour le remplacement, nous pressentions en effet que ce type de remplacement pouvait à nouveau resurgir et que l'administration pouvait l'emporter là où elle avait échoué en 2006. Nous avons constaté depuis que les tentatives isolées qui nous avaient été signalées en octobre et qui nous avaient décidés à publier cette lettre-flash sans plus attendre, n'étaient pas initiées par le rectorat, privilégiant le recrutement de contractuels et vacataires. **Restons tous vigilants sur cette question qui à tout moment peut redevenir explosive...**

Gwénaél Le Paih

Heureux comme le TZR a fait un beau voyage...

La nouvelle plate-forme informatique de saisie des frais de déplacements s'appelle Ulysse, cela ne s'invente pas... En attendant, elle n'est pas encore opérationnelle mais suscite déjà moult émoi chez nos collègues TZR qui ont pu lire dans leurs établissements la circulaire du rectorat à ce sujet. **Petit rappel :** nous vous indiquions déjà avant les vacances d'été que **nous avons obtenu du rectorat que les établissements de rattachement deviennent enfin définitifs et que des frais de déplacements soient versés aux TZR en affectation à l'année (même sur un seul établissement) entre l'établissement de rattachement et celui d'affectation.** Le transfert de compétences (pour toute saisie de frais de déplacement d'ailleurs à partir de janvier 2010) s'est fait comme prévu vers l'IA 22, sauf que des problèmes informatiques ont largement retardé l'ouverture du serveur et la diffusion de la nouvelle circulaire sur les frais de déplacements. Dans l'intervalle, le rectorat a établi une 1^{ère} circulaire, celle que vous avez sans doute reçue dans votre établissement. Cette dernière est provisoire et finalement c'est tant mieux, car comme de nombreux collègues, nous avons relevé des inexactitudes. Il y a d'autres points de désaccord sur lesquels nous souhaitons

intervenir au rectorat. Une demande d'audience a donc été faite au sujet de cette circulaire, mais aussi sur les retards de carrière pour les collègues TZR. Nous entendons bien le ras-le-bol des collègues face à des conditions de travail jugées de plus en plus dures, et les retards de notation administrative et/ou pédagogique s'apparentent à une double peine intolérable. Nous n'avons pas encore de date pour cette audience mais nous vous en tiendrons informés ! En attendant : sur le sujet des frais de déplacements, il se pourrait fort bien que si Ulysse venait à fonctionner correctement dans de brefs délais, le rectorat vous impose de saisir vos demandes de remboursement de frais de déplacements (pour les mois de septembre à décembre 2009) avant les vacances de Noël ; le rectorat fonctionnant en effet avec un budget année civile. **Nous ne pouvons donc que vous conseiller de commencer à préparer dès maintenant les éléments que vous aurez à saisir sur Ulysse** afin ne de pas vous retrouver à gérer tout cela à la dernière minute. Les temps sont déjà assez durs comme ça... Et la route vers Ithaque encore longue... Bon courage à toutes et tous !

Morgane Petiteau



1er degré : une stabilité en trompe l'œil.

Le bilan de la rentrée dans le 1^{er} degré de l'Académie fait apparaître une progression de 291 élèves. Rapporté aux 204 052 élèves scolarisés en maternelle et élémentaire, c'est une quasi stabilité des effectifs.

Ce qui nous interpelle, c'est bien cette stabilité dans un contexte démographique dynamique (natalité et solde migratoire positifs).

Plus d'enfants pour le même nombre d'élèves ?

Deux explications s'imposent :

- de 2003 à 2007 le nombre d'élèves augmentait de plus de 3 000 par an. A la rentrée 2007, l'Académie perdait 158 élèves. Depuis, elle stagne autour d'une hausse de 300 élèves. Dans le même temps, la chute des élèves scolarisés en maternelle s'établit autour de 2 000 élèves par an. Hors les élèves de petite section, les 2/3 ans, les effectifs de maternelle augmentent malgré tout. La croissance démographique de l'école a été cassée par la restriction opposée à la scolarisation des enfants de deux ans, mais dans des proportions moindres que celles attendues, grâce aux mobilisations du collectif "Maternelles en danger".

- Alors que nationalement le nombre de communes sans écoles publiques mais avec une école privée implantée sur leur territoire est de 1,8 %, il est de 15,6 % dans l'Académie et de 25,6 % dans le Morbihan. Or aujourd'hui les zones de plus fort développement démographique sont les zones dans lesquelles les écoles publiques sont les moins présentes, d'où une orientation par défaut des familles vers le privé. Et ce ne sont pas certains élus qui vont faire bouger les lignes. D'ailleurs qui sait que les 2 communes de France de plus de 10 000 habitants sans collège public (mais avec un collège privé), sont toutes deux dans le Morbihan (Guidel et Saint-Avé) ?

L'école publique n'a donc pas les moyens de son ambition par défaut de structure et par volonté de réduire son périmètre en tentant d'exclure une partie de ses élèves.

Elle ne répond pas au choix de scolarisation et de proximité des familles.

A nous donc, avec les familles et les élus, de l'imposer.

Jacques Brillat

Secrétaire départemental du SNUipp-FSU 56

Forum FSU - CGT - 13 Novembre 2009 Brest - Quelle réforme pour quelle Ecole ?

La question de l'école et celle de la formation des jeunes sont des questions centrales qui interrogent toute la société par les choix qui ont été faits dans le passé et par les orientations politiques suivies aujourd'hui. C'est en partant de ce postulat que la CGT et la FSU-29, dans le cadre d'un travail en commun mis en place depuis cette rentrée, ont organisé un débat public sur le thème : "Quelles réformes pour quelle école ?".

Pour **Annick Madec** (Sociologue, Maître de Conférence à l'UBO), le fait majeur est l'effacement progressif des "classes populaires" de la représentation politique et sociale, entraînant du même coup la marginalisation de leurs manières d'être comme de leurs attentes dans l'école d'aujourd'hui. Sur fond de creusement des inégalités scolaires et des inégalités sociales, s'est instaurée une divergence dans le rapport au temps entre les éducateurs, toujours enclins à stigmatiser "l'instantanéisme" des élèves, et ces jeunes issus des milieux populaires que leur confrontation aux difficultés matérielles amènent forcément à réfléchir le temps de leurs études en terme d'investissement plus ou moins rentable.

Samuel Johsua (Professeur en Sciences de l'Education à l'université de Provence, membre du conseil scientifique d'ATTAC) confirme : les écarts entre les enfants qui ne réussissent pas à l'école et les autres croissent comme jamais, et pire, ces enfants régressent !

Dès lors, la question est tranchée : oui, il faut réformer l'école... Mais pour quelle école ? On ne peut imaginer une école pleinement démocratique dans une société qui ne le serait pas... mais elle peut l'être plus ou moins (elle l'était davantage il y a 20 ans). De toute façon, l'école ne peut traiter qu'une toute petite partie du "savoir" (au sens de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert). Le choix des savoirs enseignés est essentiel, la culture scolaire doit être repensée en profondeur.

Son école utopique, inspirée des théories du philosophe pragmatique Dewey, mixte, fondée sur le principe de l'apprentissage coopératif, et maintenue radicalement à l'écart de toute considération utilitariste, est une école pour tous, sans gagnants ni perdants. Elle défend farouchement le refus de toute note, examen ou classement. Le seul moteur est l'envie de savoir et d'apprendre.

Cette école (obligatoire jusqu'à 17 ans), mise en pratique dans la Russie soviétique entre 1920 et 1926 et balayée par le stalinisme, aurait par avance saisi les conséquences destructrices du principe méritocratique adopté par notre école républicaine comme un compromis passé avec la pensée bourgeoise du XIXe - principe qui s'est avéré finalement destructeur pour l'idéal d'émancipation de chacun par la connaissance.

Mais les principes d'une telle école peuvent-ils encore ser-

vir d'exemple aujourd'hui ? **La spécialisation professionnelle, par exemple, semble maintenant inéluctable. Mais, pour autant, elle doit être prise en charge par un service public d'état. Et même encore, cette spécialisation doit être repoussée le plus tard possible.**

Rejoignant le constat que l'école actuelle ne prend pas en compte le métissage de la société, qui induit des identités plurielles chez nos élèves, **Denis Paget** (Professeur de Lettres, chercheur à l'Institut de recherche de la FSU) postule que l'enseignement serait plus émancipateur si ce que nous enseignons permettait de donner des clés aux questions qui travaillent les élèves : concilier relativisme et universalisme, comprendre les identités, améliorer le dialogue entre les cultures. Il propose d'en finir avec la hiérarchie des savoirs (surtout au collège). Mais il récuse le fatalisme de ceux qui prônent l'arrêt de la "course aux diplômes" contre toute réalité (car les diplômés sont mieux protégés du chômage - et au-delà de la simple "employabilité", le diplôme participe de la formation de soi). A l'opposé, **il dénonce aussi une institution scolaire qui délire en se vouant désormais à l'évaluation permanente**, et qui ne sait répondre à ce qu'elle analyse comme le "défaut éducatif des familles" que par l'invasion de toutes les dimensions de la vie des jeunes (Cf. le "savoir-être", pilier 7 du fameux "livret de compétences" au collège !). **Il faut arrêter "l'évaluationnite"**, partir des questionnements des élèves, intégrer l'histoire sociale et l'histoire des sciences, enseigner le cinéma, l'urbanisme... Bref, donner "de la chair à l'école"!

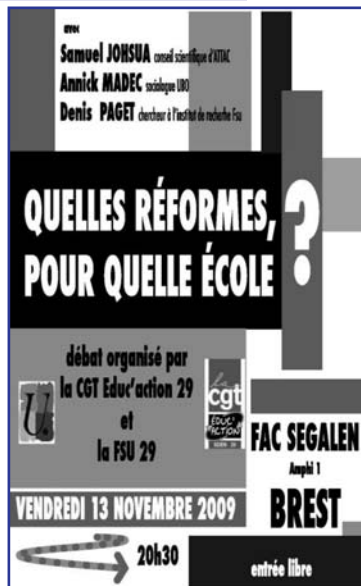
L'Ecole doit tenir compte des évolutions de la famille : la ligne de partage entre éducation parentale et éducation scolaire a considérablement évolué. Les contours sont plus flous. Il est nécessaire que l'école prenne mieux en compte le dialogue avec les parents. Trop de jeunes des milieux populaires, délaissés par le système scolaire, ne trouveront jamais d'emploi et "la formation tout au long de la vie", dont on nous rebat les oreilles, n'existe pas !

La démonstration est faite que l'hétérogénéité est le meilleur système pour que tous profitent de l'école. Il y a donc urgence à mettre au cœur de nos mobilisations et de nos revendications un combat qui pourrait fédérer enseignants, élèves et parents : le combat pour la mixité sociale dans l'école. Car l'école est sans doute désormais le dernier enjeu de taille de la lutte des classes en France.

A rebours de toutes les réformes mises en place depuis 1995, D. Paget définit cinq mots-clés pour toute réforme en profondeur de l'école : anticiper (en se posant la question impérative de la qualification des jeunes sortant du système), avoir l'ambition réelle d'un rapprochement des niveaux de formation, faire preuve d'un volontarisme au moins à la hauteur des politiques éducatives menées dans la décennie 1985-95, penser une réforme à l'échelle d'une scolarité complète (ce qui implique de s'interroger en profondeur sur l'ensemble du contenu de formation qu'on entend proposer à une génération), et enfin, associer les acteurs de l'école de manière sérieuse.

On le voit, le hiatus est toujours plus grand entre nos aspirations et la réalité qui nous est imposée... Mais, pour conclure avec S. Johsua, "si on abandonne l'idéal d'une École émancipatrice, alors les libéraux auront gagné !".

Jean-Marc Clery et Armelle Pucel
Secrétaires Départementaux du SNES 29



Mouvement Intra 2009... le rectorat reconnaît enfin nos arguments !

En juin dernier, pour répondre aux consignes du président Sarkozy, le projet informatisé de mouvement a été communiqué aux candidats. Le SNES, pressentant que ces annonces prématurées entraveraient le travail préparatoire des élus, a dénoncé cette nouvelle attaque contre le paritarisme et s'est battu pour faire respecter les règles et les barèmes à appliquer. Il a été à l'initiative de plusieurs actions intersyndicales pour contraindre le rectorat, attaché aux résultats informatiques initiaux, à retravailler un projet informatique qui bafouait certaines règles de la circulaire académique, référence institutionnelle et réglementaire. Après un conflit de plusieurs jours, le rectorat sera finalement contraint de reconnaître les préjudices subis par des collègues nommés sans prise en compte de leurs bonifications familiales, TZR ou APV et leur proposera avant la rentrée une autre affectation mais provisoire pour l'année. Lors du CTPA du 22/10/09, le secrétaire général du rectorat a reconnu que le logiciel national (et ses nouveaux paramètres) avait entraîné un recul des pratiques académiques. Il a précisé avoir signalé au ministère qu'un changement soudain de l'application informatique avec de nouvelles règles inadaptées à l'Académie n'était plus souhaitable dorénavant... Des propos que nous attendions depuis juin dernier et qui reconnaissent le bien fondé de nos actions ! Mieux vaut tard...

Gwénaél Le Pailh



CAPA avancement d'échelon

Adressez sans plus tarder au SNES Académique (24, rue Marc Sangnier - 35 200 Rennes) la **fiche syndicale encartée** dans cette publication (ou téléchargeable sur le site du SNES académique

www.rennes.snes.edu). Les informations individuelles que vous confiez aux élus du SNES sont indispensables pour contrôler (et au besoin faire corriger) les documents de promotion établis par le rectorat pour la préparation de la CAPA. Nous pouvons ainsi vérifier vos notes pédagogique et administrative de l'année 2008/2009 retenues pour la CAPA et l'ajout éventuel à la note pédagogique du correctif en cas de retard d'inspection (+1 point pour 3 ans sans inspection jusqu'au 7^{ème} échelon ou +2 points pour 5 ans sans inspection à compter du 8ème échelon). Ce dispositif, gagné par le SNES il y a maintenant 5 ans, permet de corriger, en partie, les inégalités entre collègues entraînées par des rythmes d'inspection différents.

GLP

Calendrier prévisionnel des CAPA et Groupes de travail paritaires.

Date	Horaire	Corps concernés	CAPA ou GT
10/12/09	9h30	Certifiés	Avancement d'échelon
11/12/09	15h	CPE	Avancement d'échelon
26/01/10	10h30	COPsy	Avancement d'échelon - TA DCIO
04/03/10	14h	Tous	Postes Adaptés
09/03/10	9h30	Tous	Congés de Formation Professionnelle
23/03/10	9 h 30	Agrégés	Liste d'aptitude
06/04/10	14 h 30	Certifiés	Liste d'Aptitude + Notation administrative
07/04/10	10h	COP	Notation administrative
27/04/10	9 h 30	Agrégés	hors-classe + Notation administrative
16/06/10	14h30	CPE	hors-classe + Notation administrative
24/06/10	14h30	Certifiés	hors-classe

Hors-classe certifiés CAPA juin 2009.

Les sections SNES des établissements recevront en décembre un état statistique (réalisé par les élus CAPA du SNES) sur les avis portés par le chef d'établissement pour la dernière CAPA hors-classe de juin 2009... des informations très utiles à la veille des campagne de notation en janvier 2010.

Cette publication a été financée par les cotisations syndicales

Pourquoi choisir le SNES ?

Syndicat majoritaire dans le second degré, le SNES

- ✓ **défend les collègues** lors des mouvements via les commissions paritaires. Les commissaires paritaires étudient avec soin les fiches envoyées par les collègues et défendent leurs intérêts. Il défend aussi les collègues en cas de mauvaise inspection par exemple ou en cas de conflit avec leur hiérarchie.
- ✓ **intervient pour défendre les établissements publics** dans les commissions départementales et académiques.
- ✓ **défend l'Ecole** à chaque fois que le ministère fait des réformes ou prend des mesures contraires à son bon fonctionnement et à l'intérêt des élèves ou contraires aux intérêts des collègues en intervenant au niveau du département, de l'académie, du ministère.
- ✓ **informe** les collègues par des publications départementales, académiques, nationales. Il les informe aussi via les sites académiques et le site national. Il les alerte via la messagerie électronique en cas d'urgence.
- ✓ **organise des stages** tant au niveau académique que national pour informer et aussi débattre avec les collègues.
- ✓ **lutte avec les collègues** sous diverses formes pour défendre les métiers de l'enseignement et l'Ecole.

Pourquoi se syndiquer ?

Les syndicats sont un des contre pouvoirs sans lesquels la démocratie est mise à mal. Cette dimension syndicale est plus que jamais d'actualité.

Sans les cotisations syndicales, un syndicat ne peut pas exister.

Pour mémoire, la déduction fiscale sur les cotisations syndicales est de 66 %.

Les bulletins d'adhésion sont disponibles auprès des militants de votre établissement ou téléchargeables sur le site de la section académique du SNES www.rennes.snes.edu